

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-45

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation		
28/08/2018		
Date de l'affichage		
28/08/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU – Catherine LISSARRAGUE
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

COMMUNICATION AU CONSEIL DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES N°GR/1585 DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE

Dans le cadre de son enquête sur les stations thermales, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la région Occitanie a procédé à l'examen des comptes et de la gestion, pour 2016 et les exercices suivants, de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS). Les observations définitives de la Chambre ont été communiquées au Président de la CSVSS le 20 août 2018 accompagnées des réponses du Président (article L.243-5 du Code des juridictions financières).

L'article L.243-6 du Code des juridictions financières dispose que le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après avoir débattu du contenu du rapport,

DECIDE

- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur l'examen des comptes et de la gestion, pour 2016 et les exercices suivants, de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.



Le Président
André CAZERES